

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale et interdépartementale,
de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France

Direction des routes Île-de-France

Secrétariat général délégué

Bureau des ressources humaines

Arrêté n° 2019-169 du 11 AVR. 2019

portant ouverture, au titre de 2019, d'un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes ».

Le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-04-24-006 du 24 avril 2018 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière administrative,

Vu la décision n°2019-0235 du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative, à Monsieur Alain MONTEIL, directeur des routes Île-de-France,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » est ouvert au titre de l'année 2019.

ARTICLE 2 : Le nombre de places offertes au concours professionnel de chef d'équipe d'exploitation principal fera l'objet d'une décision complémentaire.

ARTICLE 3 : La date limite d'inscription au concours est fixée au 30 avril 2019. La date des épreuves écrites est fixée au 23 mai 2019.

ARTICLE 4 : L'organisation matérielle du concours est confiée conjointement au Centre de valorisation des ressources humaines de Paris et au Bureau des ressources humaines de la Direction des routes Île-de-France.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

**Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
directeur des routes Île-de-France**



Alain MONTEIL